

LIMINAIRE INTER SYNDICALE SRIAS PLENIERE

03 Octobre 2022

L'intersyndicale unanimement constate la surcharge du travail du correspondant administratif. Nous ne pouvons que rappeler que la solution proposée d'externalisation ne peut en aucun cas résoudre ce problème.

En effet, le coût de cette opération d'externalisation est très largement supérieur au coût d'un recrutement d'un ou d'une titulaire ! Lors de la commission extraordinaire petite enfance du 6 septembre 2022, il a été clairement exprimé par l'administration que retirer les tâches de vérification de la complétude des dossiers de demandes de places en crèche au correspondant administratif lui permettrait de retrouver une activité « normale ».

Nous, organisations syndicales, n'osons imaginer que cette surcharge représenterait plus d'un tiers d'un équivalent temps plein. Le coût de la prestation externalisée est budgété à 40 000 € par l'administration. Soit 120 000 € pour un équivalent temps-plein !!! Qui est payé 120 000 € brut dans l'administration pour ce genre de tâche ?

De plus, en pareil cas, l'intersyndicale rappelle que c'est le programme préfecture 362 ou 354 qui doit être utilisé, et non un transfert de financement depuis le programme 148 du CIAS. Nous resterons vigilants à l'utilisation du BOP adéquat.

Nous, organisations syndicales, notons que pour le cas des dossiers de demande d'hébergements transitoires, une solution interne à la PFRH a pu être trouvée. La charge de travail de la CASEP s'en trouve ainsi allégée, sans recours à une externalisation.

Nous, organisations syndicales, réitérons une fois de plus que nous avons été mis devant le fait accompli quant au redécoupage des régions, qui nous laisse moins pourvu au niveau des correspondants administratifs.

Nous, organisations syndicales, martelons notre demande de création d'un poste supplémentaire dédié à la SRIAS pleinement justifié par l'ensemble des déports de charge de travail de la CASEP du correspondant administratif, et des membres de la SRIAS.